



Les différences entre Abus de confiance ou Escroquerie

Par **lilou_910**, le **07/01/2008** à **18:08**

Bonsoir,

J'ai eu la facheuse idée de contracter un crédit auto pour le fils d'une amie interdit bancaire (suite à un abus de confiance de son ex). Elle a toujours réglé par virement bancaire les mensualités que l'organisme de crédit prélevait sur mon compte. Elle a eu un soucis et donc pris un retard de deux mois. Je l'ai recontacté pour faire le point et lui demander quand elle comptait me verser les deux mensualités de retards (551€)? Au début elle a reconnu au téléphone et m'a dit ce n'était pas le moment. La seconde fois elle m'a rappelé parce que je lui ai dit qu'elle se comportait malhonnêtement et c'est ce qui a permis qu'elle me rappelle mais je me suis fais balader comme une malpropre, elle prétendue qu'elle ne me devait plus rien... Face à sa malhonnêteté que puis -je faire? Je n'ai pour preuve que les virements à son nom //via son compte bancaire sur mon compte des mensualités que l'assurance du véhicule est à son nom. Je lui ai adressé une mise en demeure en recommandée avec AR mais elle a refusé le courrier.

On m'a conseillée de faire un dépôt de plainte: quelle est la désignation la plus appropriée pour cette plainte l'abus de confiance ou l'escroquerie (j'ai appris par l'ex du fils que je n'étais la première victime). Son fils étant depuis peu Adjoint de sécurité dans la Police. Il fait peur à son ex (lui a même annoncer qu'il était Policier) qui ne veut pas engager de procédure de plainte (elle continue a rembourser un crédit pour une auto qu'il a revendu sans avoir remboursé le crédit qu'elle a fait pour lui).

J'espère avoir une idée, un conseil de votre part dès que possible

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Bien Cordialement,